**NOTE**

- Conformément aux articles 51(Séniors) et 43(Jeunes) des règlements du championnat amateurs, les équipes toutes catégories sont tenues de se présenter aux vestiaires une heure trente minutes (1h30m) au plus tard avant le début de la rencontre .

- Le non respect de cette disposition entraine une sanction financière d’un montant de :

**1) Séniors : dix mille (10 000) DA**

**2) Jeunes : mille cent (1500) DA**